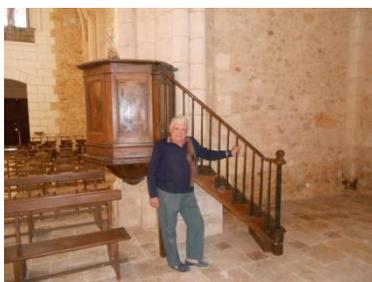


Commune de LES LECHES



MOT DU MAIRE

Aujourd'hui nous faisons pleinement partie de l'intercommunalité : « ILSE et CREMPSE en PERIGORD ».

Notre commune a absorbé l'augmentation des taxes dues à ce passage. De ce fait nos concitoyens et concitoyennes n'ont pas eu à supporter l'augmentation qui aurait dû se faire.

L'année 2017 fut une année de modification de statut intercommunal à laquelle se sont greffées de nouvelles compétences. A titre d'exemple une partie des routes communales sont devenues compétence communautaire.

OUI ce fut une année 2017 d'attente sachant que nos AC (attributions compensatrices) nous ont été octroyées que vers la fin de l'année 2017. Ces AC sont prépondérantes car pour nous elles correspondent aux montants que nous pouvons utiliser lors de nos investissements.

Malgré cette attente nous avons pu investir sur un outil pédagogique, sur de la signalétique et terminer les travaux engagés.

L'année 2018 sera pour nous une année de recensement. Ce recensement est primordial pour l'avenir de notre commune car les dotations de l'état varient suivant le nombre de la population vivant sur notre commune.

Ce recensement débutera le 18 janvier 2018 et finira le 17 février 2018.

L'année qui vient sera une interrogation pour notre commune avec la suppression de la taxe d'habitation. Nous espérons que l'état tiendra ses promesses envers les communes.

Cette année 2018 sera axée sur les investissements de voiries et de l'école. Et pour augmenter notre degré de jeunesse nous espérons bien réussir à terminer la révision de notre carte communale

Je souhaite à tous mes concitoyens et concitoyennes et à leurs familles une année pleine de bonheur, de réussite, et de santé qui est le fer de lance des deux autres

Le Maire : Jean-François MELKEBEKE



BUDGET

La diminution de nos taxes est due à la création de notre nouvelle intercommunalité

Nous avons donné une partie de nos taux à notre nouvelle intercommunalité sans pour cela qu'il y est une augmentation.

Nous avons réalisé une opération blanche en absorbant la différence de nos taxes. Mais c'est un choix de notre part pour ménager nos concitoyens face à l'impôt.

Bien entendu si vous avez une augmentation de vos impôts au niveau de nos taxes communales, cela provient uniquement de l'augmentation de la base des valeurs locatives dont le relèvement ne dépend pas de la commune mais est décidé par l'Etat.

Pour l'année 2017 nous avons reçu en attribution compensatrice la somme de 62 789 euros.

Ces 62 789 euros nous seront toujours attribués et seront inchangés jusqu'à une refonte des AC s'il y a lieu d'être.



Votre agent recenseur : Mme Joëlle ESMIOL

Recensement du 18 janvier au 17 février 2018

INVESTISSEMENTS 2017/2018

Le crépi de l'ancienne **maison des instituteurs** est à l'étude pour sa finition. La maison a été louée à une nouvelle famille ayant un enfant.



Le **local des agents techniques**, comme nous l'a demandé le CDG24 (sécurité des employés), est presque terminé. Dans ce local il y aura un vestiaire, une douche, un WC et une salle faisant office de bureau.



Le couloir pour aller au **WC des handicapés** est en voie de finition.



Le **columbarium** et son **jardin du souvenir** sont définitivement terminés (le prix des cases est à votre disposition à la mairie).



La **sécurité routière** en termes de signalétiques a été renforcée en implantant différents panneaux : comme le panneau électronique et solaire à l'entrée de notre bourg venant de Bergerac. Ce panneau électronique donnant la vitesse des véhicules a été implanté à la grande joie de nos riverains mais aussi pour la sécurité de nos enfants allant ou sortant de notre école.



Pour 2018, le **portail de l'école** doit être changé comportant un interphone avec caméra.

Pour 2018, un **parterre de fleurs** remplacera les escaliers devant l'église.

Pour 2018, le **mécanisme des cloches** de l'église doit être changé.

Pour 2018, l'entretien des routes (restantes à notre charge) et des DFCI sera à l'ordre du jour.

Pour 2018, nous espérons enfin terminer notre **carte communale** après toutes les tracasseries administratives et autres.

DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER FORESTIER

Il est obligatoire de déclarer tous les chantiers de coupe de bois à la mairie avant ouverture.

Tout chantier non déclaré sera arrêté.



VOIRIES (compétence intercommunautaire)

L'année 2017 a été une année d'attente pour notre voirie, parce que le choix des routes par notre intercommunalité n'a été dévoilée que vers le mois de septembre.

Les routes qui ont été retenues par notre intercommunalité sont :

- Route du bourg vers Bourgnac
- Route de Tresséroux vers la D16
- Route de la D709 vers Eglise Neuve d'Issac
- Route de la Girardie vers St Gery
- Route de la 709 bis vers St Médard de Mussidan
- Route Ferme de Cumy vers Mussidan
- Route de Burée vers Mussidan

Bien entendu les autres routes et DFCI sont à notre charge.

ECOLE

Notre école a franchi un nouveau pas vers le numérique avec l'arrivée en 2017 d'un outil pédagogique « le tableau interactif ». Ce tableau est à la disposition de Monsieur PASTOR professeur des écoles qui dirige les petites sections jusqu'au CE1.



Mais 2018 sera sûrement pour nous un combat pour maintenir la vie de notre école malgré un effectif constant. Des rapprochements sont à l'horizon et demandés par l'académie mais aussi par le département. Le département perd chaque année depuis trois ans entre 500 et 700 élèves. Ceci est dû au vieillissement de notre département

C'est pour cela que nous devons tout faire pour que nos zones économiques marchent en vue de l'arrivée de jeunes travailleurs qui a travers eux pourront maintenir nos écoles et la vie économique. Car tout est lié.

INAUGURATION DE L'ÉGLISE

L'inauguration de l'Église s'est faite en présence de Monsieur Jean-Michel MAGNE Conseiller Départemental, de Madame Marie-Rose VEYSSIERE Présidente de notre Intercommunalité. « ISLE et CREMPSE en PERIGORD » tous deux Co-financeurs avec la Commune de LES LECHES.



Monseigneur Philippe MOUSSET évêque de Périgueux Sarlat était venu prêter main forte à Monsieur le Maire Jean-François MELKEBEKE pour couper le ruban tenu par notre jeunesse et en faisant des louanges de la réfection de notre Église.



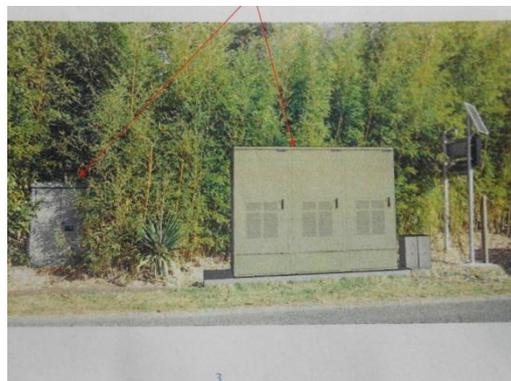
Cette réfection a été réalisée par l'association SAGESS sous la direction de Monsieur Didier GOUZE présent lors de l'inauguration.

A la fin de la cérémonie religieuse un vin d'honneur fût offert à la population avec la participation du groupe « LAS BELUTAS DAU CANTOU » en musique et en danse. Ce fût une bien belle journée.

Pour information malgré la séparation des Églises et de l'Etat depuis 1905, il est de bon ton de vous signaler que le nouveau chemin de croix a été réalisé par Monsieur PRALONG pour les céramiques et les supports de bois par Monsieur FOUILLARET Pierre dit « PIERROT ». Merci à eux.

INFORMATIONS

La fibre arrive chez nous. Une armoire doit être implantée à l'entrée du bourg en venant de Bergerac, le haut débit sera à nos portes. La fibre optique viendra directement du coffret de Tresséroux.



A l'entrée de l'autoroute une **zone de covoiturage** de trente à quarante places sera en fonction dès le mois de septembre 2018 (Réalisé par le Conseil Départemental).



La **déviotion de Mussidan** sera ouverte vers la même date selon les dires du Conseil Départemental.

Un **médecin** vient s'établir sur Les LECHES en plein centre bourg, nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à son épouse. Son cabinet sera ouvert après divers travaux suite à l'achat de la propriété.

Location saisonnière : la mairie rappelle que toutes personnes qui offrent à la location un meublé de tourisme ou des chambres d'hôtes doivent en avoir préalablement et **IMPÉRATIVEMENT** fait la déclaration auprès de la mairie de la commune.

Nouveaux arrivants : nous leurs souhaitons la bienvenue et les remercions pour le choix de notre commune.

LES AMIS DE TRESSEROUX

Les Estivales 2017 de Tresséroux ont vu les 20 ans de la création de l'association. Les nombreux spectateurs ont accueilli chaleureusement en août l'ensemble occitan TRE FONTANE , puis lors des journées du patrimoine en septembre une exposition de céramique d'art et de dessins. Le public a pu aussi découvrir la vente des tapis de souris et des mugs à l'effigie de la chapelle offerts dans le cadre du mécénat par la société VISION CONTACT. Pour 2018 dates à retenir : 2 mars assemblée générale, 19 juillet concert guitare et flûte avec le DUO SOSTENUTO, 9 août jazz avec BLUEMARY SWING, 15 et 16 septembre Journées Européennes du Patrimoine



Les Amis de Tresséroux



www.tresseroux.co

L'AMICALE DES CHASSEURS

Leur repas du mois de mars traditionnel et savoureux bien connu de tous a été d'une affluence légendaire à tel point que la salle de La Glaneuse était trop petite.



LE COMITE DE JUMELAGE

Durant cette année diverses animations ont été proposées.

Nous avons commencé par un bal masqué le 21 mars (animation familiale) qui n'a pas eu beaucoup de succès nous n'allons pas le renouveler.

La randonnée crépusculaire connaît un succès croissant.

Le 8 juillet le traditionnel repas écrevisses sur l'esplanade nouvellement aménagée devant la salle des fêtes a été l'occasion d'une joyeuse fête champêtre qui plait toujours.



La fête des 12 et 13 août a été particulièrement animée par le repas citoyen le samedi midi, Marché gourmand le soir et le feu d'artifice offert par la municipalité. Le dimanche avait un caractère exceptionnel puisque Monseigneur Mousset Evêque de Périgueux était venu dire la messe dans l'église entièrement rénovée. Dans le même temps le vide Grenier battait son plein comme l'habitude rendez-vous incontournable des chineurs.



Le 5 novembre le repas porcelet grillé a remporté un vif succès la salle des fêtes de La Glaneuse était trop petite.



Le 26 Août avec les adhérents et ceux de Beaupouyet nous avons affrété un bus avec 48 personnes et nous nous sommes rendus Sardon de Duero où un accueil chaleureux nous était réservé et nous avons scellé le jumelage de Beaupouyet avec la commune de Olivares de Duero.



SPANC

Pour toute vidange groupée ou individuelle vous pouvez venir à la mairie retirer un imprimé qui sera transmis à l'Intercommunalité pour avoir un tarif préférentiel.

PLANTATION ET ELAGAGE DES HAIES

Plantation : Les règles du code civil

A défaut d'application de réglementations ou d'usages locaux, ce sont les règles de droit commun qu'il faut respecter. Elles sont définies aux [articles 671 à 673](#) du code civil.

> Les distances à respecter

Ainsi, il convient de respecter :

- pour les plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
- pour les plantations supérieures à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

Elagage : Article 57

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies communales ou d'autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 mètres compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par la commune, après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

ORDURES MENAGERES

Soyons Citoyen !

Avant



après

ETAT CIVIL

Naissances

2 mars 2017 : Garance Anthéa RENAUD
18 avril 2017 : Mathilda CASTELO
30 avril 2017: Oihana CHAUFFAILLE LEY
8 mai 2017 : Baptiste Eric Daniel ROUGE

Mariage

13 mai 2017 : Daniel Louis Roland PEPIN et Catherine Marie-Claire GUILLAUME

Décès

19 décembre 2016 : Jacqueline Marie-Claire DEBOS
20 juillet 2017 : Marie Thérèse VIGIER
19 août 2017 : Annick Pierrette Catherine Marcelle JAFFRAIN
20 novembre 2017 : Alain Henri PERSIGAND
Pour mémoire, ce dernier a été conseiller et a œuvré pour notre commune de 2001 à 2008. Nous accompagnons sa famille dans la douleur que procure la perte d'un être cher.

HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Le LUNDI : le matin sur rendez-vous de 9h à 12h et l'après-midi de 13h à 17h30

Le MERCREDI : l'après-midi de 13h à 17h30

Le VENDREDI : le matin de 8h à 12h

Tél/Fax : 05 53 80 11 31

E-mail : mairie.lesleches@wanadoo.fr

Site de la commune de Les Lèches :

les-leches.fr

Acceptez pour l'année 2018
tous nos vœux de réussite
et de santé pour vous
et vos familles



ISSN 2430-5995

Directeur de la Publication Monsieur le Maire de Les Lèches
Ne pas jeter dur la voie publique